

STRUCTURATION DU SECTEUR SCIENCES ET TECHNOLOGIES

D' AIX-MARSEILLE UNIVERSITE :

POUR DES UFR THEMATIQUES

I. INTRODUCTION

La fusion des Universités de Provence, de la Méditerranée et Paul Cézanne se prépare. Après en avoir voté le principe en juillet 2007, les conseils d'Administration des trois Universités d'Aix-Marseille ont décidé de l'organisation politique de leur université en trois niveaux : un niveau central, un niveau « secteur », un niveau composante. Au niveau central il y aura le président et des vice-présidents. Le niveau secteur sera constitué de cinq secteurs :

- Droit et Sciences Politiques
- Lettres et Sciences Humaines
- Santé
- Sciences Economiques et Gestion
- Sciences et Technologies.

Il faut à présent préciser la structuration de ces différents secteurs. Ce texte a pour objet de proposer les grandes lignes d'une structuration en UFR thématiques du secteur Sciences et Technologies. Il a été rédigé par :

*Marie-Thérèse Aimar, MCF de Mathématiques, Université Aix-Marseille,
Philippe Angot, PR de Mathématiques, Université Aix-Marseille,
Philippe Blache, DR CNRS, Directeur UMR 6057 « Parole et Langage »,
Marius Cocou, PR de Mécanique, Université Aix-Marseille
Jonathan Grainger, DR CNRS, Directeur UMR 6146 « Psychologie Cognitive »,
Vincent Guedj, PR de Mathématiques, Université Aix-Marseille,
Michel Lacour, DR CNRS, membre du Conseil Scientifique de l'Université d'Aix-Marseille I,
Jérôme Los, DR CNRS, Directeur UMR 6632 « LATP »,
Anne Nouri, PR de Mathématiques, Directrice de l'UFR MIM de l'Université d'Aix-Marseille I,
Bruno Poucet, DR CNRS, Directeur UMR 6155 « Neurosciences Cognitives »,
Christian Xerri, DR CNRS, Directeur UMR 6149 « Neurobiologie Intégrative et Adaptative ».*

1. Contexte

- La complexité géographique liée à la dispersion des sites universitaires (campus) est une donnée majeure à prendre en compte dans tout projet de structuration d'Aix-Marseille Université, et particulièrement en ce qui concerne le secteur des Sciences et Technologies.
- Les difficultés de circulation entre les sites, résultant de leur éloignement géographique et des carences en moyens de transports en commun, ne sont pas sans incidence sur la structuration du secteur scientifique. Ce secteur rassemble en effet plus de la moitié de l'effectif total en enseignants-chercheurs et chercheurs de la future université, et sa gestion au quotidien (scientifique, pédagogique, humaine), pour être efficace, doit prendre en compte cette seconde dimension.
- La fusion ne doit pas conduire à un amalgame qui affaiblirait la lisibilité des axes forts existants et la visibilité des activités de l'université unique vis-à-vis des collectivités territoriales, des partenaires sociaux et industriels, et des instances nationales et internationales.

2. Attendus

- Arriver le plus tôt possible à la structuration d'une Université Aix-Marseille unique est l'objectif majeur. La réflexion sur le schéma à adopter doit s'inspirer de modèles éprouvés, et être à l'écoute de points de vue différents, voire d'inquiétudes légitimes.
- Structurer le secteur scientifique est une « chance » à saisir, mais le schéma qui sera adopté, sans être immuable, vaudra pour de nombreuses années. Autant qu'il soit optimal d'emblée. L'optimisation doit conduire à une organisation fonctionnelle et opérationnelle, à une structuration alliant lisibilité et visibilité dans un cadre d'interdisciplinarité. La structuration thématique adoptée par de grandes universités américaines ou européennes est une solution cohérente et adaptée au contexte local, permettant une bonne visibilité des grandes orientations de la recherche du site d'Aix-Marseille.
- Visibilité et lisibilité sont plus évidentes pour des disciplines localisées sur un même site (Droit et Sciences Politiques, Lettres et Sciences Humaines). Et recréer dans ces secteurs une organisation de type facultaire, sans pour autant revenir au schéma des anciennes Facultés, est en effet envisageable. Pour le secteur sciences, éclaté, il est indispensable de faire ressortir ses axes forts. Dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, par exemple, des images fortes en biologie du développement, neurosciences, cancérologie,... sont à mettre en évidence. De même, les activités mathématiques (LATP, IML) et les laboratoires de physique (CPT, LAM, ...) sur Marseille ont un niveau d'excellence et une qualité internationalement reconnus. Ces axes forts doivent, entre autres, se retrouver dans l'organigramme du schéma de structuration.
- L'interdisciplinarité, nécessaire aujourd'hui dans toute recherche moderne, ne se décrète pas. Mais elle ne se réalise pas non plus en regroupant dans une même « boîte administrative » tous les acteurs de la recherche, sous prétexte qu'ils sont tous des

scientifiques. Elle s'établit autour de thématiques d'actualité dans le contexte international ou national, modernes et en prise avec les grandes questions sociétales. La stratégie de l'Université unique doit reposer sur une politique de sites et une organisation centrale s'appuyant sur un maillage en réseaux.

- Si la structuration est un outil, son pilotage est capital. De ce point de vue, assurer la représentativité des grandes thématiques et des principaux secteurs disciplinaires est indispensable. L'organisation en 5 secteurs (sciences, santé, lettres, droit et sciences économiques/gestion) étant acquise à ce jour, avec un VP à la tête de chacun d'entre eux, il est nécessaire que la gouvernance soit au contact direct de tous les responsables des axes disciplinaires forts constituant la trame de l'organigramme fonctionnel du secteur sciences. Cette nécessité est accrue par la complexité géographique résultant de l'éparpillement des sites.

3. Objectifs

Compte tenu des attendus évoqués ci-dessus, le projet de structuration du secteur sciences que nous proposons ici s'inscrit dans la perspective :

- de préserver et d'améliorer la lisibilité et la visibilité des grands secteurs thématiques et des axes forts d'Aix-Marseille Université,
- de réaliser une interdisciplinarité reposant sur un découpage thématique dépassant les clivages habituels entre disciplines traditionnelles relevant des sciences et des lettres,
- d'assurer une représentativité des structures thématiques ou disciplinaires et un fonctionnement démocratique de l'ensemble,
- de disposer de composantes opérationnelles et fonctionnelles à taille humaine, pouvant réaliser une gestion de proximité adaptée à l'éclatement des sites,
- de permettre à chaque composante d'assurer sa mission essentielle, définie par la loi, de coordination de la formation et de la recherche.

Le large spectre des disciplines scientifiques d'Aix-Marseille I, II et III, et la dispersion géographique des différentes thématiques, amènent à une structuration en plusieurs UFR thématiques donnant leur coloration principale aux différents sites sur lesquels elles seront implantées.

II. ARCHITECTURE GENERALE DU PROJET

1. Structuration en composantes

Notre proposition de structuration du secteur sciences d'Aix-Marseille reprend

- les deux articles 33 (Ecole d'Ingénieurs, OSU),
- le Département d'Université (SATIS)
- l'UFR (STAPS) déjà individualisée dans le projet dit d'UFR Sciences unique,

et distingue 5 autres UFR :

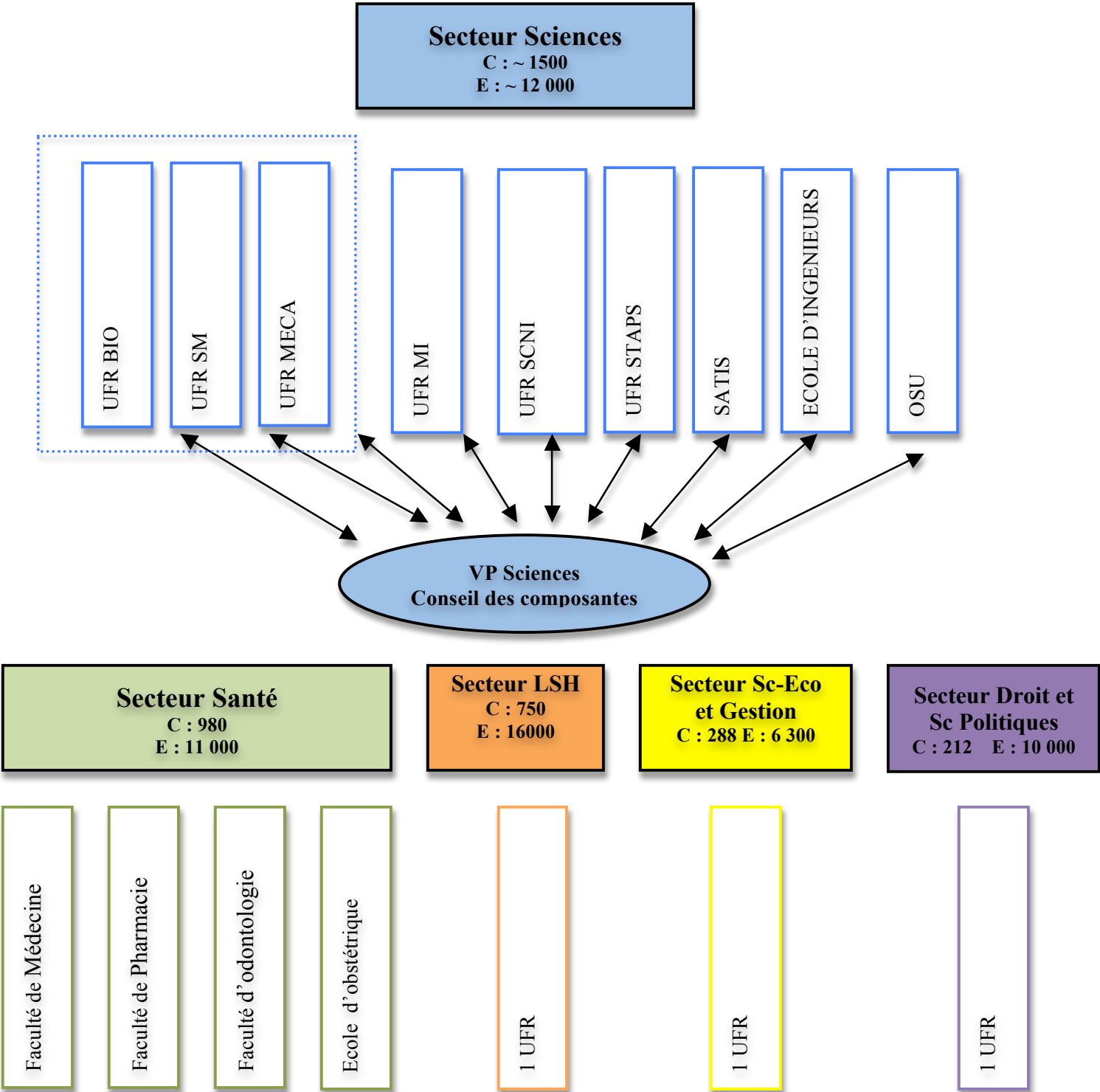
- Biologie (BIO),
- Sciences Cognitives et Neurosciences Intégratives (SCNI),
- Mathématiques/Informatique (MI),
- Mécanique (MECA)
- Sciences de la Matière (SM).

Le tableau ci-dessous présente les effectifs de ces composantes, en se basant sur des données chiffrées portées à la connaissance de l'AERES (Annexe 1). La lettre C désigne les Chercheurs et Enseignants-chercheurs, la lettre A les personnels BIATOSS et ITA, la lettre E les étudiants.

	C	A	E
Biologie (BIO)			
Ecole d'Ingénieurs	137	47	1332
Mathématiques/ Informatiques (MI)	271		
Mécanique (MECA)			
OSU	263	255	500
SATIS	10	6	120
Sciences Cognitives et Neurosciences Intégratives (SCNI)	145	42	1500
Sciences de la Matière (SM)			
Sciences du Sport (STAPS)	54	35	868
Effectif total du Secteur Sciences d'Aix-Marseille Université	~ 1500	~ 700	~ 12000

Les effectifs de BIO, MECA et SM n'ont pas été renseignés car les contours de ces composantes dans Aix-Marseille Université ne sont pas encore définis. Le contour exact des composantes doit être examinée avec soin, ce qui requiert en particulier, l'avis des personnels des différentes disciplines et l'avis des laboratoires de recherche.

L'organigramme présentant ces différentes composantes est donné ci-dessous.



2. Quelques éléments justificatifs

La proposition d'une UFR **Sciences Cognitives et Neurosciences Intégratives** est basée sur le fort potentiel en sciences comportementales et cognitives sur le site Saint-Charles Schuman, souligné comme axe structurant dans le rapport du Comité d'Orientation Scientifique mis en place par les trois Universités d'Aix-Marseille (rapport du COS : avril-mai 2006). Ce secteur repose à ce jour sur quatre UMR CNRS/Université de Provence, deux appartenant à ce jour au secteur Sciences, et deux relevant du secteur Lettres et Sciences Humaines.

L'interdisciplinarité de ce secteur n'est plus à démontrer, puisque son expertise va de la Psychologie Cognitive aux Neurosciences Comportementales et Cellulaires, en passant par l'Ingénierie. Il est également largement ouvert au domaine de la Santé. La spécificité de ce secteur, déjà reconnue au niveau local (Pôle 3C « Comportement, Cerveau, Cognition ») et au niveau national (IFR « Sciences du Cerveau et de la Cognition »), se traduit aussi par son implication dans le réseau « CogniSud ».

L'effectif de cette UFR est d'environ 200 permanents, à savoir 145 enseignants-chercheurs et chercheurs, et 42 personnels administratifs permanents qui interviennent au plan de la formation en Psychologie et en Neurosciences, au niveau des Licences, de Masters Recherche et de Masters Pro.

La proposition d'une UFR **Mathématiques/Informatique** repose sur la renommée internationale des laboratoires de ces disciplines, sur leur taille comparable à celle des meilleurs centres mondiaux, et sur les actuelles mentions Mathématiques-Informatique des licences d'Aix-Marseille I, II et III. Regrouper les mathématiques et l'informatique dans une même UFR ne se justifie pas nécessairement dans une université quelconque. A Marseille, en particulier dans Aix-Marseille Université, ce regroupement est totalement naturel étant donné les thématiques fortes se dégageant des laboratoires de mathématiques et d'informatique : la présence à Marseille d'équipes de très haut niveau, à l'interface entre l'informatique théorique et les mathématiques, par exemple sur les méthodes combinatoires (dynamique, théorie des groupes), sur les probabilités et les statistiques, sur la logique (théorie de la programmation et concurrence) est une combinaison rare. Ces équipes sont à la pointe des recherches actuelles en mathématiques et informatique.

La proposition d'une UFR **Mécanique** irait dans le sens d'un regroupement de toute la Mécanique dont la composante recherche est un pôle marseillais fort et la composante formation a déjà été unifiée sur le site d'UNIMECA ; celle d'une UFR **STAPS** est souhaitée par les acteurs en Sciences du Mouvement.

Cette structuration pallie les inconvénients d'une énorme UFR multi-localisée et présente les avantages de permettre non seulement une gestion équilibrée et de proximité, avec des composantes à taille humaine, mais également de rendre visibles les colorations ou dominantes thématiques des principaux sites scientifiques.

Outre qu'une UFR de taille importante multi-localisée rendrait peu visibles et mal lisibles les axes forts du secteur sciences de l'université unique, elle poserait de sérieux problèmes en termes de représentativité des composantes, et sans doute aussi eu égard à l'équipe présidentielle comme l'a

souligné l'AERES (cf annexe 5.3).

3. UFR plutôt que Départements

Il nous semble très important que la structure encadrant chacune des composantes BIO, SM, MECA, MI, SCNI et STAPS soit une Unité de Formation et de Recherche (UFR).

Rappelons que les UFR associent départements d'enseignement disciplinaires et laboratoires de recherche, ce qui constitue l'un des enjeux importants de l'Université (voir Annexe 2 pour le cadre légal). C'est le rattachement à chaque UFR de laboratoires de recherche et de départements d'enseignement qui lui permet de mener à bien sa mission, qui comprend en particulier l'articulation entre recherche et formation. Vouloir rassembler BIO, SM, MECA, MI, SCNI et STAPS en une UFR unique impliquerait de redécouper cette dernière en "Départements" thématiques d'enseignement, décorrélés de leur interaction nécessaire avec les laboratoires de recherche.

Comment en effet espérer réaliser cette jonction dans une entité de 1500 Chercheurs/enseignants-chercheurs ! (l'UFR unique, telle qu'elle se pratique actuellement par exemple à U2, est constituée de seulement 493 C, qui plus est sur un site unique). Une alternative serait de donner des prérogatives de recherche aux départements, ce qui d'une part n'est pas prévu par la loi, d'autre part reviendrait à créer des départements qui ne seraient que des UFR déguisées.

Il est peut-être utile de rappeler que l'AERES s'inquiète du poids trop important pris par les Départements d'enseignement sur les structures mixtes de recherche et d'enseignement (voir Annexe 5.1 et 5.2). Une UFR unique mêlant BIO, SM, MECA, MI, SCNI et STAPS serait donc un contresens quant au rôle même des UFR et donnerait un poids disproportionné à son directeur, coupé de la base. Cela va à l'encontre de toutes les recommandations actuelles.

4. Organisation interne des UFR

Les UFR auront à gérer conjointement les questions ayant trait à la recherche et à l'enseignement. De ce fait il est important qu'il y ait des commissions spécifiques pour traiter de ces domaines, ainsi qu'un conseil décisionnel englobant l'ensemble. De plus, la loi prévoyant que chaque conseil d'UFR comprend au plus 40 membres, la taille de chaque UFR est importante pour assurer la représentativité des différentes disciplines qui la composent. C'est ce qui se pratique communément (par exemple dans les UFR actuelles d'U1, U2, U3). Nous indiquons brièvement ces déclinaisons.

Notons que chaque conseil/commission sera doté d'un bureau restreint chargé de le représenter à l'échelle du Secteur Sciences (cf. rubrique 5 "Coordination des composantes"), assurant ainsi une remontée cohérente des informations.

Soulignons également que ces commissions traiteront de dossiers bien connus de leurs membres, puisque les disciplines de chaque UFR seront voisines, ce que ne permettrait pas l'organisation en une UFR Sciences "unique".

4.1. Le Conseil d'UFR. Le Conseil d'UFR est constitué de membres élus et de personnalités extérieures. Il gère tout problème concernant les activités d'enseignement et de recherche, ainsi que la gestion des personnels qui lui sont rattachés (budget, responsables de filières d'enseignement, responsables de laboratoires de recherche, organisation scientifique, répartition des tâches des personnels BIATOS, etc). Le Conseil d'UFR élit un directeur, un bureau et un bureau restreint, chargés de le représenter au "Conseil des composantes du Secteur Sciences" (voir 5.1).

4.2. La Commission Recherche. La Commission Recherche de l'UFR est chargée de la planification et de la coordination des activités de recherche au sein de l'UFR. Elle soumet son travail au conseil d'UFR. Les membres sont élus par le conseil d'UFR. Elle est présidée par le directeur d'UFR et élit un bureau et un bureau restreint chargé de la représenter à la Commission Recherche du Secteur Sciences (5.2).

4.3. Les Départements.

Chaque UFR comprendra des départements disciplinaires dont le rôle essentiel sera la planification et la coordination des activités d'enseignement de chaque discipline.

4.4. La Commission Enseignement. La Commission Enseignement de l'UFR est l'organisme chargé de la planification et de la coordination des activités d'enseignement au sein de l'UFR. Elle élabore chaque année un plan d'organisation des études, conformément aux habilitations obtenues par l'université et en accord avec les départements disciplinaires qui lui sont rattachés. Ce plan est soumis au conseil d'UFR. Ses membres sont élus par le conseil d'UFR. Elle est présidée par le directeur d'UFR. Elle élit un bureau, et un bureau restreint chargé de la représenter à la Commission Enseignement du Secteur Sciences.

5. Coordination des composantes

Un défi évident d'Aix-Marseille Université sera d'arriver à coordonner l'ensemble de ses missions/contraintes. La solution simple et efficace que nous proposons est une structure pyramidale, où chaque organe de propositions (Conseil) gère de façon conjointe les questions de recherche et d'enseignement en s'appuyant sur la commission correspondante (cf. Schéma structurel p. 11).

Au niveau global de l'université, nous reprenons l'organisation classique CA, CS, CEVU. Au niveau du Secteur (ici Sciences), nous proposons de réunir les bureaux restreints élus dans chaque UFR.

5.1. Conseil des composantes du Secteur Sciences. Ce conseil est en charge de toute question inter-composantes concernant les activités d'enseignement et de recherche du Secteur Sciences. Il examine notamment les propositions de la Commission Recherche et de la Commission Enseignement, en veillant à respecter les contraintes globales émanant du conseil d'administration de l'Université. Il harmonise les points de vue des composantes du secteur Sciences sur toutes questions liées à la recherche et à l'enseignement et fait remonter ses propositions au conseil d'administration de l'université.

Le conseil est constitué du VP Sciences de l'Université, des directeurs de chaque composante ainsi que des responsables des commissions d'enseignement et de recherche de chaque composante. Il est placé sous la responsabilité du VP Sciences.

5.2. Commission recherche du Secteur Sciences. C'est ici que sont discutés les profils de postes, les problèmes de redéploiements (internes au Secteur Sciences ou vers les autres Secteurs), les primes ainsi que les questions liées à des recherches scientifiques dans des axes transversaux. La Commission est dirigée par le VP Sciences et est constituée par l'ensemble des bureaux restreints des Commissions Recherche des composantes du Secteur Sciences.

5.3. Commission enseignement du Secteur Sciences. Son rôle est analogue à celui de la commission recherche, mais pour ce qui concerne la formation : il s'agit de coordonner l'ensemble des formations dispensées au sein du Secteur Sciences. Sur un plan pratique, la donne est cependant sensiblement différente. Nous indiquons ici quelques éléments et renvoyons à la partie 2 pour plus de détails sur l'offre coordonnée de formations.

La Commission est dirigée par le VP Sciences. Elle est constituée par l'ensemble des bureaux restreints des Commissions Enseignement des composantes du Secteur Sciences. Elle élit un directeur qui sera le référent des différents Services d'Enseignement (Service de la Licence, Masters, collège des Ecoles Doctorales du Secteur Sciences).

5.4. Coordination des secteurs. Des interactions existent déjà en termes d'enseignement et de recherche entre composantes de différents secteurs. La coordination de l'ensemble pourra se faire par l'intermédiaire des conseils de composantes et des commissions recherche et enseignement des différents secteurs, et des CEVU et CS d'Aix-Marseille Université.

5.5. Plateforme web commune. Il est probable qu'Aix-Marseille Université disposera d'une plateforme web commune. Néanmoins, vu l'ampleur de l'ensemble, il serait souhaitable que le Secteur Sciences se dote d'un service spécifique qui coordonne les présentations en ligne de ses différentes formations et activités de recherche. C'est une condition désormais indispensable pour garantir une bonne coordination et visibilité.

6. Conclusion

Les faiblesses d'une UFR unique de « Sciences » :

- Les partisans de l'UFR unique de Sciences basaient leur argumentaire initial sur le rassemblement de tous les scientifiques dans la même UFR. Le schéma qu'ils proposent aujourd'hui fait une place particulière à un nombre grandissant de secteurs thématiques constitués soit en UFR (STAPS), soit en article 33 dit « mou » (OSU), soit encore en Département d'Université (SATIS), à côté de structures de type article 33 dur (Ecoles d'Ingénieurs).
- La structuration en UFR unique de Sciences perd de son sens puisque ne reste en son sein qu'une partie des sciences.
- A côté de ces données qualitatives et quantitatives qui affaiblissent considérablement le schéma de l'UFR unique de sciences, se situe tout un argumentaire portant sur la visibilité des

secteurs de recherche et leur représentativité, leur organisation et leur gestion au quotidien. La multiplicité des sites (campus) et leur éloignement géographique rend peu gérable une UFR Sciences basée sur un modèle de type Orsay. La structuration d'Orsay n'est viable que par son implantation sur un seul site (Orsay), son organisation de type Faculté avec moins de 10 000 étudiants, permettant une gestion à taille humaine et de proximité. Les secteurs « Lettres et Sciences Humaines » et « Droit et Sciences Politiques » de la future Université unique Aix-Marseille répondent à la plupart de ces critères, le secteur « Sciences et Technologies » à aucun d'entre eux. Le secteur « Sciences et Technologies » doit en conséquence s'adapter à ces contingences en proposant un schéma organisationnel tenant compte de son effectif élevé, de sa diversité et de son éclatement, basé sur des UFR thématiques dont la coloration recouvre les axes forts des principaux sites universitaires. Ce n'est que par cette structuration thématique que pourront être assurées visibilité et représentativité des composantes, gestion efficace des moyens humains, matériels et financiers, et lisibilité des offres de formation et des structures de recherche.

- Pourquoi pas des Départements plutôt que des UFR thématiques ? Les départements d'enseignement et de recherche n'existent pas dans la loi Savary et n'ont donc aucune existence légale. Les envisager avec des pouvoirs forts au sein d'une UFR Sciences unique, ce que pourrait peut-être permettre la loi sur l'autonomie des universités, reviendrait à créer *de facto* de véritables UFR.

L'argument des Licences est souvent invoqué à l'encontre d'un découpage thématique en UFR. Il ne tient pas si l'on crée une structure de pilotage au niveau d'un « Conseil des Composantes », comparable à la structure de coordination proposée par les partisans de l'UFR unique de sciences. Ce « Conseil des Composantes » constituerait par ailleurs une structure de concertation pour la Formation et la Recherche, arbitrant avec le VP Sciences les priorités dans ces domaines en lien étroit avec la politique scientifique définie par l'Université. Les Conseils des Commissions Enseignement et des Commissions Recherche, composés des directeurs de composantes et des bureaux restreints, seraient les garants d'un fonctionnement équilibré et démocratique indispensables à la gestion d'une très grosse université multi-localisée.

- Un conseil d'UFR unique de 40 membres, soit environ 16 enseignants-chercheurs, ne peut pas prétendre assurer la représentation des disciplines scientifiques correspondant à 24 sections du CNU.

Résumé des principaux points forts de notre proposition :

- constituer des structures opérationnelles à taille humaine et de proximité, mieux gérables au quotidien aux plans scientifique, humain et administratif,
- assurer une lisibilité des axes forts de recherche par un découpage thématique correspondant aux « colorations » principales des différents sites universitaires,
- permettre une bonne représentativité des disciplines. Un Conseil d'UFR de 40 membres au maximum ne peut réellement assurer ni une représentation équilibrée de l'ensemble des disciplines, ni le minimum souhaitable de démocratie.

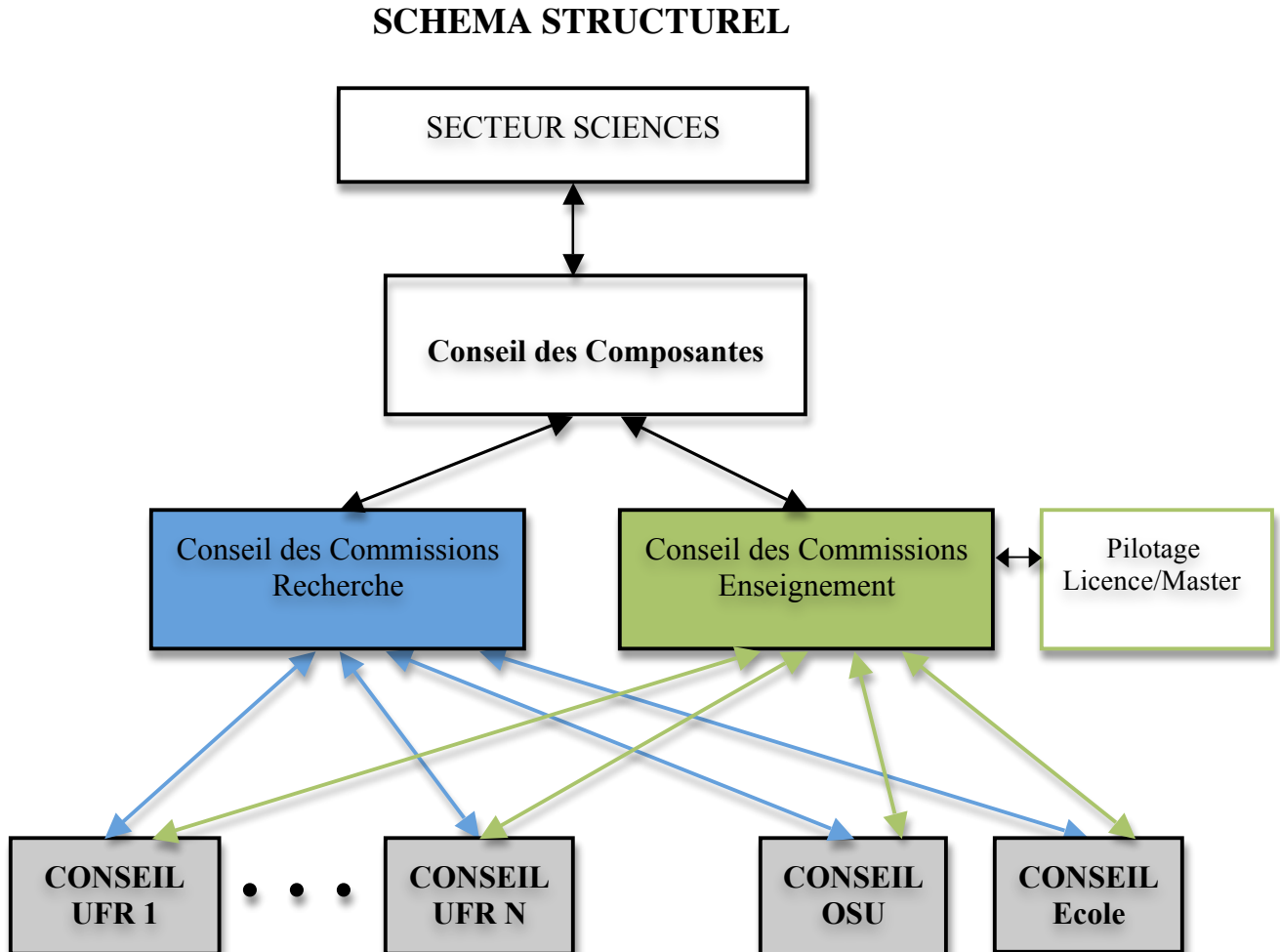
III. OFFRE DE FORMATION

1. Une organisation par mention

L'organisation générale de l'offre de formation en Licence et Master dans un schéma comportant plusieurs UFR a été résumée dans l'organigramme « schéma structurel » ci-dessous.

Pour être lisible et fonctionnelle, l'offre de formation est structurée par mentions conformément aux recommandations du groupe « Licence » (cf annexe 8), dans le cadre des grandes thématiques scientifiques et en accordant une attention particulière à l'interdisciplinarité.

La structuration de l'offre de formation des UFR est définie par leurs conseils et commissions d'enseignement, en interaction avec les équipes pédagogiques de mentions issues des départements, disciplinaires et pédagogiques.



Notons également que l'AERES estime que l'offre actuelle de formation du secteur Sciences d'Aix-Marseille I (organisé en plusieurs UFR) est « lisible et bien structurée » et que « la proximité des laboratoires et équipes de recherche renforce la cohésion de l'ensemble » (Annexe 7.1).

Dans un Secteur Sciences avec plusieurs UFR, chaque mention, proposée par une équipe pédagogique de mention au sein de chaque UFR, en accord avec les départements disciplinaires et les laboratoires concernés, est examinée et approuvée par la Commission Enseignement de l'UFR, en respectant les règles d'harmonisation (cohérence pédagogique entre mentions, les UE mutualisées,...) et les contraintes liées à l'interdisciplinarité proposées par le Conseil des Commissions d'Enseignement et décidées par le Conseil des Composantes.

La mise en œuvre des activités d'enseignements en Licence ou en Master sera réalisée d'une part par un Groupe de pilotage, et d'autre part par les Services à l'Etudiant, qui rendent des comptes au Conseil des Composantes, avec une centralisation minimale, tout en s'appuyant sur les mêmes procédures et bases de données et en privilégiant la proximité pour ce qui concerne l'organisation pratique des activités (enseignements transversaux, scolarité, SUIO,...).

1.1 Licence

La Licence nécessite la mise en place d'importants moyens (accueil, information, orientation, passerelles, dispositifs d'accompagnement et de professionnalisation) qui devraient permettre aux étudiants de s'adapter plus facilement au niveau universitaire, après avoir suivi au lycée différentes disciplines « scolaires ».

Au niveau de connaissances parfois problématique des étudiants qui arrivent en Licence (il s'agit des étudiants qui restent en dehors des filières dites sélectives), il faut répondre par une meilleure qualité pédagogique et par une offre de formation claire, cohérente et qui préserve ses points forts.

Outre les UE naturellement mutualisées actuellement (anglais, C2I et PPE,...), une organisation par mentions autoriserait une mutualisation des UE correspondant à des socles communs de connaissances scientifiques, accompagnées d'UE d'approfondissement pour chaque parcours.

Un rôle important peut être joué par les passerelles entre IUT, BTS et l'Université. On pourrait par exemple exploiter le savoir-faire des IUT, en relation avec les licences professionnelles, avec le monde économique pour le perfectionnement de ces formations.

1.2. Masters

L'organisation des masters, groupés naturellement autour des UFR et des laboratoires, basée actuellement sur des co-habilitations entre les trois universités, renforce l'idée d'une structuration en plusieurs UFR du Secteur Sciences.

1.3. Doctorats

L'évolution récente du niveau des connaissances à la sortie des masters Recherches nécessite la mise en place systématique de Cours d'Ecole Doctorale qu'il faut pouvoir intégrer dans les services des enseignants-chercheurs d'Aix-Marseille Université.

2. L'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité ne sera pas défavorisée par l'existence de plusieurs UFR car elle est basée sur des collaborations entre enseignants-chercheurs qui travaillent ensemble sur un projet commun sans appartenir forcément à une même UFR ou Secteur.

Dans notre projet de structuration du Secteur Sciences en plusieurs UFR, la coordination de l'interdisciplinarité sera assurée par la commission enseignement du Secteur Sciences.

Cette organisation facilitera la mise en place d'enseignements d'ouverture, adressés à des étudiants suivant des mentions ou parcours différents.

Notons que cette interdisciplinarité vaut d'ailleurs au delà du cadre imposé par le découpage de l'université en secteurs : des passerelles existent déjà entre équipes des divers secteurs (e.g. les Neurosciences, entre les secteurs LSH et Sciences).

3. L'enseignement à distance

Le centre de télé-enseignement de sciences, actuellement en place à Aix-Marseille I, réunit les enseignants-chercheurs des différentes UFR et joue un rôle déterminant dans la formation des étudiants salariés ou en situation de handicap, ou encore dans la promotion des enseignements français hors du territoire national.

Cette structure devrait être élargie à d'autres formations d'Aix-Marseille Université.

4. Orientation et soutien des étudiants

C'est un enjeu important de la future université. Une UFR Sciences unique serait trop centralisée et inefficace au regard de l'accueil et de l'accompagnement adaptés à chaque étudiant, sans faire progresser la notoriété de la future Université.

5. Formation professionnelle et formation continue

Ce sont des axes qu'il convient de développer, quel que soit le découpage retenu.

IV. RELATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

1. Une gestion de proximité

Comme toutes les UFR d'Aix-Marseille Université, les UFR du secteur Sciences auront à gérer les personnels qui leur seront rattachés.

En ce qui concerne les personnels BIATOS, chaque UFR disposera d'un responsable administratif de rang A ou d'expérience avérée, qui sera l'interlocuteur privilégié des personnels BIATOS et les supervisera.

En ce qui concerne les enseignements des enseignants-chercheurs, la commission enseignement de chaque UFR veillera à ce que la grille d'enseignement soit remplie correctement, et la soumettra chaque année au conseil d'UFR.

En ce qui concerne la recherche des enseignants-chercheurs, les demandes de recrutement de nouveaux collègues, de détachement ou de délégation au CNRS, INRIA ou autres organismes seront examinées par la commission recherche, validées par le conseil d'UFR puis transmises par l'UFR au conseil des composantes, puis au conseil scientifique de l'université.

Le fonctionnement que nous venons de décrire nécessite une gestion de proximité: la personne administrative de rang A gérant le personnel BIATOS sera d'autant plus efficace et bien perçue qu'elle sera présente à l'UFR et accessible à tous. Elle pourra ainsi prendre la mesure des besoins de l'UFR, régler les problèmes quotidiens et faire remonter les demandes à régler sur le long terme. Les commissions enseignement et recherche de l'UFR seront d'autant plus efficaces qu'elles seront composées de collègues actifs et au courant des problèmes à traiter. Ils pourront d'autant mieux régler les problèmes qu'ils seront proches des disciplines en jeu, d'où l'intérêt d'UFR disciplinaires ou regroupant un nombre de disciplines réduit.

De façon générale, beaucoup de problèmes administratifs peuvent être appréhendés par courriers, mais leurs approfondissements lorsqu'ils s'avèrent utiles reposent beaucoup sur les relations humaines. La taille très importante d'une UFR Sciences unique pénaliserait cet aspect.

2. Le personnel BIATOS dans les composantes

Les UFR seront associées à la politique de l'établissement concernant le personnel BIATOS. Les paragraphes précédents s'appliquent aux personnels BIATOS, enseignant, chercheur et enseignant-chercheur. En ce qui concerne le personnel BIATOS, il convient pourtant d'insister particulièrement sur le statut et le suivi des carrières. Les UFR sont chargées des entretiens professionnels individualisés annuels du personnel. Pour pouvoir y donner suite, en particulier insister sur des changements de statut, permettant de proposer des contrats à durée indéterminée à des personnels contractuels embauchés sur contrat à durée déterminé, ou sur des revalorisations, il

convient qu'elles connaissent bien leur personnel, ce qui implique que celui-ci ne soit pas trop nombreux.

Par ailleurs, les UFR informeront leur personnel des possibilités de formation continue, et veilleront à ce qu'elle puisse avoir lieu.

3. L'articulation composantes/secteur/Université

Les UFR devront servir de relais entre leurs personnels et la Direction des Relations et des Ressources Humaines, par l'intermédiaire de la Division du Personnel BIATOS et de la Division du Personnel Enseignant. Pour avoir une vision globale des questions concernant l'ensemble du personnel BIATOS, des réunions regroupant le vice-président Sciences, les directeurs de composantes et les responsables administratifs de rang A de chaque UFR décrit dans le paragraphe précédent, seront organisées régulièrement. Elles feront le point sur les besoins et les demandes relatives aux personnels BIATOS de chaque composante et les harmoniseront. Les propositions émanant de ces réunions seront transmises au secrétaire général. Avant chaque mouvement de personnel, ce dernier réunira tous les responsables administratifs de rang A attachés aux composantes, pour entendre leur point de vue

La Commission Paritaire d'établissement, composée pour moitié de représentants de l'administration et pour moitié de représentants du personnel incluront des attachés administratifs d'UFR. Il en sera de même pour le Comité Technique Paritaire, composé pour moitié de représentants de l'établissement et pour moitié de représentants du personnel.

Cette articulation composantes/ secteur/ Université ne pourra être concrète que si les UFR sont de taille raisonnable. Dans ce cas, la direction de chaque UFR et son responsable administratif seront accessibles directement, connaîtront chaque membre du personnel et pourront rendre compte de leurs requêtes auprès du vice-président de secteur, de la Direction des Relations et des Ressources Humaines et du secrétaire général. Si une UFR est de taille trop importante, sa direction et son responsable administratif seront peu visibles, accessibles par rendez-vous lointains et ne pourront pas suivre les dossiers du début jusqu'à la fin.

4. Les sites

Il est ressorti des paragraphes précédents de cette section sur le personnel que la notion de proximité était fondamentale à maints égards. Le problème des sites y est lié. Aix-Marseille Université comprendra de nombreux sites. Plusieurs UFR scientifiques plutôt qu'une permettront d'obtenir une meilleure répartition géographique : en effet, on peut concevoir un site privilégié par UFR, comprenant sa direction, son personnel administratif et la plupart des enseignements dont elle aura la charge.

ANNEXES

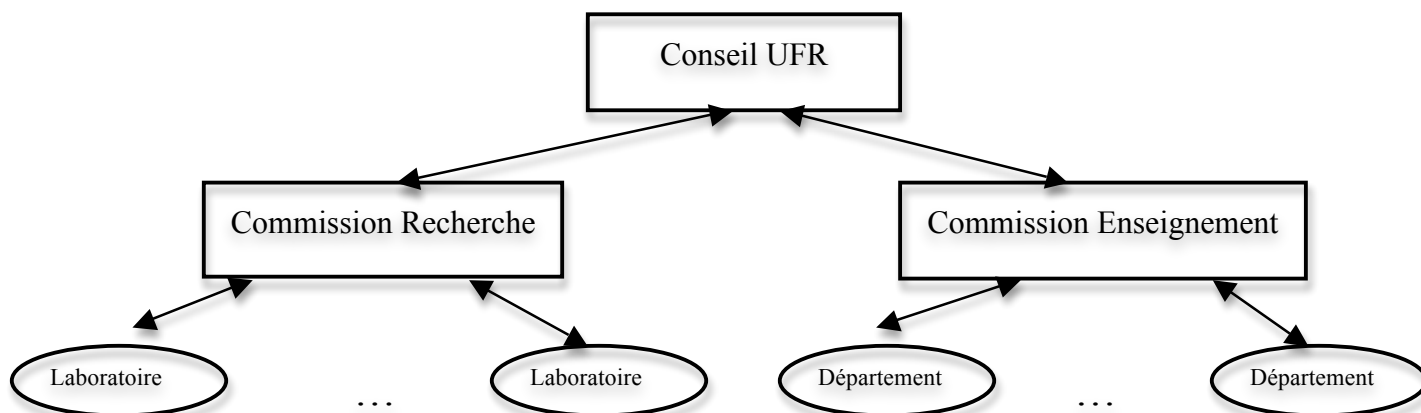
1. Données chiffrées

		Enseignants- Chercheurs	Chercheurs	BIATOS	ITA	Total Permanents	Etudiants
AM1	MIM	118	36	18	33	205	1235
	SM	140	40	66	36	282	938
	SVTE	110	110	60	64	344	1234
	POLYTECH	79	17	34		130	875
	DENTES	28	27	9,5	4	68,5	373
	SATIS	10		6		16	120
	OAMP	7	46	25	70	148	19
	Total	492	276	218,5	207	1193,5	4794
AM2	Faculté des Sciences	169	324	101	313	907	2300
	Centre Océanologie	29	35	22	28	114	380
	Fac Sciences du Sport	44	10	35	12	101	868
	ESIL	39	1	15	1	56	457
	Total	281	370	173	354	1178	4005
AM3	Faculté des Sciences	280	183	240	161	864	3500
TOTAL U1-U2-U3 Hors IUT et IUFM		1173	829	631,5	722	3355,5	12299

2. Missions des UFR (rappel de la loi Savary 1984)

Les unités de formation et de recherche associent des départements de formation et des laboratoires ou centres de recherche. Elles correspondent à un projet éducatif et à un programme de recherche mis en œuvre par des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs relevant d'une ou de plusieurs disciplines fondamentales. Les unités de formation et de recherche sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce conseil.

Le conseil, dont l'effectif ne peut dépasser quarante membres, comprend des personnalités extérieures dans une proportion de 20 à 50 pour cent. Dans tous les cas, les personnels enseignants doivent être en nombre au moins égal à celui des autres personnels et des étudiants. Le directeur est élu pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il est choisi par les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité.



3. Structuration des autres Secteurs

Potentiel RH par secteur Aix-Marseille Université

	Enseignants-Chercheurs	Chercheurs	Total C	B IATOS	ITA	Total A	Total Permanent	Etudiants*
Santé	338	311	649	114	219	333	982	11000
Sciences et Technologie	1026	542	1568	201	591	792	2360	12000
Sciences Eco et Gestion	192	45	237	17	34	51	288	6300
LSH	453	173	626	27	95	122	748	16000
Droit et Sci Po	179	5	184	22	6	28	212	10000
Total (hors IUT et IUFM)	2188	1076	3264	381	945	1326	4590	53300

* Effectifs étudiants à compléter

4. Structuration actuelle des Secteurs Sciences des trois Universités d'Aix-Marseille

Le Secteur Sciences de l'Université Aix-Marseille I est composé de trois UFR (MIM, SM, SVTE), de deux départements d'Université (DENTES et SATIS), d'une Ecole d'Ingénieurs (POLYTECH), d'un OSU (OAMP) et d'un IUT.

Le Secteur Sciences de l'Université Aix-Marseille II est composé de la Faculté des Sciences, de la Faculté des Sciences du Sport, d'une Ecole d'Ingénieurs (ESIL), d'un OSU (COM) et d'un IUT.

Le Secteur Sciences de l'Université Aix-Marseille III est composé de la Faculté des Sciences et Techniques et d'un IUT.

5. Extraits des rapports AERES

Les rapports de l'AERES sur les trois Universités d'Aix-Marseille sont disponibles en ligne, sur le site de l'AERES, constituant un ensemble d'une centaine de pages. Il n'est pas question ici de les reproduire dans leur intégralité, nous nous contentons de citer quelques passages de nature à illustrer notre propos.

5.1. Rapport AERES sur Aix-Marseille I.

- p8 : *"Le Secteur Sciences dispose d'une offre de formation lisible et bien structurée. La proximité des laboratoires et équipes de recherche renforce la cohésion de l'ensemble."*
- p16 : *"S'agissant de l'organisation des composantes, on peut s'étonner du poids trop important pris par les départements sur les UFR"*.

5.2. Rapport AERES sur Aix-Marseille II.

- p 7 : *« Le recrutement, l'accueil de chercheurs étrangers et de post-doctorants semblent demeurer à un niveau modeste : 27 post-doctorants sur la totalité de la période 2004-2007, 5% d'étrangers parmi les maîtres de conférences recrutés dans les axes prioritaires sont très en deçà du niveau que l'université peut atteindre compte tenu de sa qualité scientifique. »*
- p 11 : *« L'Université qui dispose dans certaines structures : IUT, ESIL, Faculté de sciences économiques et gestion, ... à des degrés variables, d'outils intéressants doit être encouragée à poursuivre ses efforts en vue d'une meilleure connaissance du devenir des étudiant. »*
- p 18 : *« Tout au plus peut-on regretter la faiblesse de l'UFR de sciences économiques, le doyen n'ayant pas assez de contrôle sur les différents départements. »*

5.3. Rapport AERES sur Aix-Marseille III.

-p19: *"Le poids des UFR, et notamment des deux principales, le droit et les sciences et techniques, est historiquement très fort dans l'université ce qui n'est pas sans incidence sur la composition de l'équipe présidentielle...On peut espérer que cette composition... [n'est pas le signe] d'un contrôle encore plus étroit de la présidence par les deux plus importantes UFR."*

6. Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 juillet 2008 de l'Université de Provence.

« III. Présentation de l'activité du groupe interuniversitaire « Gouvernance et Structuration » durant l'année 2007-2008.

Jean-Claude Loraud présente le travail du groupe « Gouvernance et Structuration »

- Secteur Sciences et Technologie

Concernant le secteur Sciences et Technologie réparti sur les trois universités, Jean-Claude Loraud déclare qu'aucun consensus n'a pu être trouvé. Toutefois, il existe deux tendances :

- *Plusieurs UFR scientifiques disciplinaires ;*
- *Une UFR unique de Sciences, pluridisciplinaire à laquelle s'ajoutent une composante regroupant les Ecoles (EPUM, ESIL) et éventuellement une composante « IUT » et une autre « OSU ».*

Cette seconde possibilité a rencontré l'assentiment des universités Paul Cézanne et de la Méditerranée, pour des raisons historiques, mais l'opposition de l'Université de Provence sur des critères de réalisme, l'UFR s'étendant sur de nombreux sites et ayant d'importants effectifs.

*La conclusion provisoire est qu'une large majorité se prononce en faveur d'une UFR unique en Sciences, sous réserve de viabilité, dans le cadre de départements aux prérogatives élargies. Néanmoins, dans cette perspective, un problème se pose : le décret n°2008-619 du 27 juin 2008, modifiant le décret n°94-39 du 14 janvier 1994 relatif au régime financier EPSCP ne permet plus aux directeurs d'UFR d'être ordonnateurs secondaires. **Il ne peut donc exister de délégations aux directeurs de départements, ce qui remet en cause l'idée d'une UFR unique en Sciences.** »*

7. Extraits de comptes-rendus du groupe interuniversitaire « Structuration du Secteur Sciences »

7.1. Réunion du 18 novembre 2008.

Nous joignons cet extrait en faisant remarquer qu'à l'Université d'Aix-Marseille I, il n'y a eu aucune discussion, ni concertation des directeurs de composantes sur la structuration du Secteur Sciences d'Aix-Marseille Université entre le 8 juillet et le 18 novembre 2008.

« La tendance lourde concernant la structuration des autres disciplines du secteur Sciences et technologies est de mettre en place une seule UFR qui se déclinera en départements dont le caractère disciplinaire ou thématique est à déterminer. Cette structure rencontre une seule forte opposition (l'UFR MIM de l'Université de Provence propose trois UFR, structure semblable à celle de l'UP), la position de l'UFR-SVTE est partagée. Les 3 autres UFR (UFR SM, UFR Faculté des sciences et techniques et l'UFR Faculté des sciences de Luminy) reprennent un vote favorable de leur conseil. Un débat sur les avantages et les inconvénients de telle ou telle structuration a occupé une grande partie de la réunion. Un argument en faveur de l'UFR unique est notamment le développement de l'interdisciplinarité en termes de formation et de recherche. »

7.2. Réunion du 3 décembre 2008.

"L'objectif principal de la réunion était de discuter de la structuration de l'UFR sciences unique et plus précisément de discuter des trois points présentés ainsi:..

Point 2: Les départements dans l'UFR.

Sont-ils thématiques ou disciplinaires ? ou les deux ? Doivent-ils être de taille à peu près équivalente ? Quelles sont leurs missions ? Comment sont-ils gouvernés ? Comment interviennent-ils dans la gouvernance de l'UFR ?....

Actuellement la mission essentielle des départements là où ils existent (U2, U3) concerne l'enseignement. Le regroupement des scientifiques dans une même université pourrait aboutir à l'émergence de départements suivant une logique communautaire qui sera thématique (neurosciences, environnement, ...) ou disciplinaire (maths, info,...) suivant les communautés. Cette structuration devra mettre en avant nos points forts pour pouvoir nous identifier vis à vis des autres universités. Les départements devront aussi avoir une mission de recherche en plus de l'élaboration des projets pédagogiques. Il est important que ceci soit bien spécifié dans les statuts de l'université (ou de l'UFR). De même pour le découpage initial qui doit être connu."

Commentaire : Le groupe « Structuration du Secteur Sciences », qui ne souhaite pas envisager autre chose qu'une grosse UFR Sciences (unique), essaie de recréer artificiellement une structure de type UFR au niveau thématique. D'où la question naturelle : quel est donc l'intérêt d'une grosse UFR ?

8. Extraits du rapport d'Etape Groupe Licence

P 4 : « Il s'agit ici de réfléchir à la manière dont on propose l'offre de formation de la Licence aux étudiants et en particulier la première année et surtout le premier semestre. Les lycéens qui arrivent à l'Université n'ont pas forcément une vue d'ensemble de ce qu'ils veulent faire. Soit parce qu'ils ont vu les différentes disciplines de manière trop scolaire, soit parce que dans leur cursus secondaire ils ont eu des difficultés à suivre (vision du Ministère).

Cependant une très large majorité de notre groupe pense exactement le contraire : « les étudiants savent ce qu'ils veulent faire (ou ce qu'ils ne veulent pas faire) ». La meilleure preuve de cela est le nombre très faible (de l'ordre de quelques unités) d'étudiants qui changent effectivement d'orientation. On peut cependant se demander si ceux qui échouent en Licence ne rentrent pas dans ce cadre.

Il faut aussi remarquer le niveau très faible des étudiants qui arrivent en Licence : les filières sélectives ont déjà récupéré les meilleurs. On pourrait se demander s'il ne leur faut pas des enseignements plus généraux en première année. Ce point est également contesté dans notre groupe : si le début du cursus est trop général, alors cela n'intéressera pas les étudiants et il n'y aura pas le temps pour apprendre les connaissances minimales de la discipline.

Il faudra également réfléchir aux passerelles entre IUT, BTS et l'Université.

Nous avons convergé vers deux propositions

1. Organisation en mentions séparées avec le plus possible d'UE mutualisées.
2. Organisation par portails pour les licences sciences ; ... »

P 5 :

« 2.3 Recommandation

Le choix de l'organisation par mention est supportée par 90 % des participants. »

9. L'avis des étudiants

Texte préparé par les étudiants de l'UFR-MIM élus au conseil, en préparation de la réunion des trois conseils des UFR SM, SVTE et MIM d'Aix-Marseille I sur la structuration du secteur Sciences d'Aix-Marseille Université du 15 décembre 2008 :

« En tant qu'étudiants élus au conseil de l'UFR MIM et ne pouvant être présents aujourd'hui, nous souhaitons exprimer notre opinion via ce texte.

Tout d'abord, puisque cela nous concerne particulièrement et directement, nous aborderons l'argument pour une UFR unique annonçant une meilleure lisibilité et visibilité pour les étudiants.

Nous ne comprenons simplement pas en quoi il sera plus clair pour un étudiant s'intéressant par exemple à la biologie d'être dirigé vers une UFR s'occupant de la physique, de la chimie, des mathématiques, de l'informatique, de la mécanique et enfin de la biologie plutôt que d'être dirigé vers une UFR Sciences de

la Vie.

Nous avons également entendu le soit-disant avantage d'un service de la licence unique. Qu'est-ce que cela signifie pour des enseignements répartis sur 5 sites différents ?

Par ailleurs il nous semble évident que la visibilité extérieure pour les étudiants passe aujourd'hui par un site internet clair, net, précis et ... unique.

Ensuite une UFR unique nous dérange au niveau de sa représentation dans les différents conseils de l'université. L'UFR Sciences aura-t-elle plus de poids que les autres UFR?

Si oui, depuis quand les UFR ont un poids proportionnel au nombre d'Enseignants-Chercheurs et/ou d'étudiants? Est-ce que le président et les conseils ne feront que tenir compte de l'importance de l'UFR ou est-ce que la différence de poids sera écrite noir sur blanc ?

Si non, cela signifie donc qu'une UFR regroupant 50% des enseignants-chercheurs aura autant de poids que par exemple l'UFR droit qui représente 6% des enseignants-chercheurs ?

Il apparaît qu'en aucun cas, une UFR unique de cette ampleur n'offre de solution satisfaisante concernant sa représentation.

D'autant plus qu'au sein même de l'UFR, la représentation de tous les acteurs de l'UFR apparaît comme étant ridicule.

Un conseil de l'UFR est composé de 40 membres maximum.

Aujourd'hui nous avons 16 élus enseignants-chercheurs pour 130 enseignants-chercheurs dans l'UFR (MIM), nous avons 8 étudiants élus pour 1200 étudiants dans l'UFR (MIM).

Demain nous aurons 16 enseignants-chercheurs pour 1500 enseignants-chercheurs et 8 étudiants élus pour 11.000 étudiants dans l'UFR " (Sciences unique, si c'est ce choix qui est retenu).

Nous considérons aujourd'hui pouvoir représenter faiblement les étudiants (un par filière et par cycle).

Demain, cette représentativité sera inexistante. En effet il y a peu de chance que les listes qui se présentent au conseil regroupent des membres de différents sites, pour lesquels il sera de toute façon impossible d'avoir un représentant par filière, ce qui nous semble être le minimum.

Un tel conseil de l'UFR prendrait des décisions pour des membres de l'UFR dont il n'est pas et ne peut pas être représentatif.

Nous terminerons par le point qui nous semble être le plus important. Quel sera le rôle du directeur de l'UFR ? Pour les UFR actuelles, le travail de directeur est un important volume de travail. Avec une université unique ce volume sera doublé ou triplé voire plus, ce qui représente plus d'un poste à temps plein. Ici encore la dispersion des sites a une conséquence sur le temps passé dans les trajets pour le directeur d'UFR.

On nous répondra qu'il déléguera les pouvoirs.

Il y aura donc environ un délégué par UFR actuelle ce qui pourrait s'appeler département mais qui administrativement est un statut inexistant. Quel sera alors le rôle du directeur ? S'occupera-t-il particulièrement d'un département ? Dans ce cas quelles sont les barrières pour empêcher une favoritisation pour ce département de la part du directeur qui a les pouvoirs de l'UFR ? S'occupera-t-il un peu de chaque département ? Permettez-nous alors de douter de la qualité du service si le directeur passe un peu de temps à Luminy puis un peu à Aix puis un peu à St-Jérôme, etc...

Finalement nous ne voyons pas ce qu'apporte une délégation des pouvoirs si ce n'est d'ajouter un niveau à la hiérarchie avec tout ce que cela implique : problèmes de communications supplémentaires, temps de réaction rallongé, disponibilité réduite, etc...

En conclusion, pour nous étudiants, une UFR unique signifie complexifier et assombrir la visibilité des enseignements, créer un rapport de force inégal entre l'UFR Sciences et les autres UFR, avoir un conseil de l'UFR non représentatif des acteurs de l'UFR, dégrader la qualité de gestion de l'UFR directement dûe à une délégation des pouvoirs, et enfin avoir un directeur d'UFR au rôle obscur, aux pouvoirs démesurés et aux devoirs impossibles à assurer correctement.

Autant une UFR unique nous semble poser de nombreux problèmes graves, et ajouter des potentielles causes de dysfonctionnement de l'UFR, autant avoir 3 UFR, nous paraît naturel, voire même évident, dans le sens où tous les problèmes exposés seraient alors résolus ou nettement moindres. »

10. Comparaison avec d'autres universités en France et à l'étranger

Parmi les Universités de taille comparable (30 000 étudiants ou plus) et qui ont un Secteur Sciences on trouve :

- Versailles, Créteil, pour la région parisienne
- Lille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Montpellier, Nantes, Grenoble, Strasbourg, pour la province.

Les Universités avec une UFR Sciences unique sont :

- Université Paris 11 (Orsay),
- Université Paris 12 – Val de Marne (Créteil),
- Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
- Université Montpellier 2.

Exemple de l'Université Paris XI (Orsay)

L'Université Paris 11 comprend 5 UFR localisées sur 4 sites différents. L'UFR de Sciences est sise en totalité à Orsay et possède une structuration de type facultaire (Services Généraux, Division de la Recherche, Division Formations) que permet son implantation monosite, et est structurée en départements (avec des Présidents et des Vice-Présidents) dont les pouvoirs renforcés les rendent très proches de véritables UFR.

Contrairement à Aix-Marseille Université, le campus d'Orsay se situe sur un site unique. Son nombre d'étudiants est comparable à celui du secteur Sciences d'Aix-Marseille Université (9500). Le secteur Sciences de l'Université d'Orsay est constitué de 7 départements (Biologie, Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sciences de la Terre et de l'Univers, Etudes sur les Sciences et les Techniques).

Les prérogatives de chaque département sur l'enseignement et la recherche ne les distinguent pas de celles d'UFR classiques. En effet, les statuts du département de chimie, par exemple, stipulent que le département est représenté par un conseil élisant un bureau constitué d'un président, d'un vice-président enseignement et d'un vice-président recherche. Le conseil est chargé d'assurer « *l'organisation des tâches d'enseignement et l'orientation de la recherche... Les membres du Conseil se répartissent en diverses commissions* » dont une commission recherche et une commission enseignement.

« Le président représente la discipline auprès des différents exécutifs de l'Université et des Conseils du Centre d'Orsay.

Le Vice-Président Enseignement... anime la commission enseignement du département et représente le Président dans les différentes instances des Divisions de l'Orientatation et des Formations de l'UFR d'Orsay.

Le Vice-Président Recherche représente le Président au Conseil de la Division de la Recherche de l'UFR d'Orsay. Il anime la commission recherche du département. »

Les trois autres Universités avec une UFR de sciences unique : Paris 12 – Val de Marne (Créteil), Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, et Montpellier 2 sont implantées au plus sur deux sites et le nombre d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et chercheurs, BIATOS et ITA est beaucoup plus réduit que celui d'Aix-Marseille Université.

Les Universités avec plusieurs UFR du secteur Sciences sont plus nombreuses:

- Université Paris 6, comparable à Aix-Marseille Université ;
- Université Claude Bernard Lyon 1, comparable à Aix-Marseille Université ;
- Université Paul Sabatier Toulouse 3, comparable à Aix-Marseille Université ;
- Université Bordeaux 1 Sciences et Technologies ;
- Université de Rennes 1 ;
- Université Joseph Fourier Grenoble 1.

Comparable signifie que le nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs y est d'au moins 2500 et le nombre d'étudiants d'au moins 28000.

L'Université de Lyon 1, éclatée géographiquement, est composée de 3 secteurs comprenant chacun plusieurs UFR thématiques incluant plusieurs départements pédagogiques, des instituts et des départements d'université. En sciences existent 5 UFR et 1 Observatoire, et en Technologies 4 UFR et des IUT, soit plus de 10 composantes pour l'équivalent de notre secteur Sciences et Technologies. On trouve des structures de coordination pour le fonctionnement de l'ensemble.

Exemples de l'Université de Berkeley et de UCLA

Ces deux universités californiennes réputées ont une structuration voisine du schéma que nous proposons :

- Pour UCLA, les divisions sont assimilables à nos secteurs, et les départements à nos UFR.
- Pour Berkeley, l'enseignement est réalisé au niveau de Collèges/Ecoles, et la recherche au sein d'Instituts et Centre de recherche, eux-mêmes composées d'unités de recherche thématiques.

Dans les deux cas existe un découpage thématique où apparaissent des axes forts auxquels sont rattachés des unités de recherche. Et les chercheurs participent aux enseignements de diverses filières.

